

Compte rendu de réunion

Objet :
Contournement autoroutier d'Arles
Groupe de travail – Milieu Naturel
Réunion préparatoire

Date de 08/07/19

réunion :

Lieu : CCI Pays d'Arles – Arles **Rédacteur du DREAL PACA**
CR :

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants + Invités

Ministère
de la transition
écologique et
solidaire

Julien Menotti, responsable d'opérations au sein de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, remercie les participants pour leur présence et propose de présenter la reprise du projet puis d'aborder le thème du jour « Milieu Naturel ».

L'ordre du jour est le suivant (*voir support de présentation projet, transmis aux participants*) :

1. Présentation des participants
2. Règles et déroulé de l'atelier
3. Projet de contournement autoroutier d'Arles
4. Concertation continue et groupe de travail Milieu Naturel
5. Calendrier prévisionnel
6. Rappel du contexte «Milieu Naturel » du projet et méthodologie d'étude
7. Suites proposées

Direction
Régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

Provence-Alpes-
Côtes d'Azur

Service
Transports
Infrastructures
Mobilités

Unité Maîtrise
d'Ouvrage

Stéphane Saint-Pierre, du cabinet Nicaya conseil, présente le rôle du cabinet qui assiste la DREAL sur le processus de concertation dans le cadre de la reprise du projet. Il rappelle l'objectif de la séance préparatoire et annonce les règles de vie du groupe de travail. Il présente également le déroulé de la séance. Il précise que les points de vue, même divergents, sont tous légitimes. La démarche volontaire de la DREAL a pour objectif d'enrichir ses réflexions et de réaliser sa mission de la meilleure façon possible. Il est convenu avec les participants de respecter la confidentialité des documents (documents de travail non validés, supports des échanges) qui leurs seront communiqués avant et pendant les séances de travail des groupes thématiques.

Axe 1: Rappels du projet et présentation de la concertation continue

Voir support de présentation, parties 1 et 2

Les participants partagent dans un premier temps leurs **attentes** relatives à la démarche :

- Étude objective du territoire concerné ;

16, rue Zattara 13332
Marseille Cédex 3
téléphone :
04 91 28 40 94

- Que le projet prenne en compte les effets cumulés avec d'autres projets existants autour du projet de contournement autoroutier ;
- Que tous les impacts sur la biodiversité et sur la nature soient pris en compte à une échelle globale ;
- Que toutes les associations ayant des compétences en matière de milieux naturels soient associées ;
- Parler principalement de « préservation de l'environnement » ;
- Être dans l'honnêteté et dans une démarche vertueuse ;
- Réussir à minimiser l'impact du projet sur la biodiversité ;
- Traiter les thématiques de façon transversale : avec l'hydraulique par exemple ;
- Ne pas se limiter à deux options mais prendre en compte toutes les possibilités ;
- Respecter la logique « éviter, réduire, compenser » : si les impacts sont trop importants, être en capacité de renoncer au projet.

Les participants partagent dans ce même temps leurs **craintes** relatives à la démarche :

- Que l'objectivité de l'étude ne soit pas respectée ;
- Rater des contributions : difficulté à prendre tout le monde en compte à cause des périmètres et des changements d'acteurs qui ont eu lieu en quelques années ;
- Ne pas réussir à avoir un impact qui soit le plus minime possible pour la préservation de la planète dans un contexte de réchauffement climatique ;
- Ne pas avoir assez de moyens financiers pour aller jusqu'au bout des choses.

Présentation du projet

Voir support de présentation, parties 3, 4 et 5

Julien Menotti rappelle les grands objectifs du projet, qui demeurent inchangés par rapport aux phases précédentes. Il rappelle les conditions dans lesquelles a eu lieu l'arrêt du processus d'études après une bande de tracé proposée en 2011 à l'issue de la concertation publique. En 2013, la réglementation sur le risque d'inondation a évolué. Le contenu du nouveau SDAGE, mis en application à partir de 2016, nécessitait une transparence hydraulique des projets d'infrastructures, d'urbanisme et de bâti. Le projet, à l'époque, n'avait pas pris en compte cet objectif de transparence hydraulique comme entrant, étant basé sur la réglementation alors en vigueur. Julien Menotti précise donc la nouvelle réglementation et les procédures engagées pour trouver des modalités d'adaptation au projet. La commande ministérielle, qui fait suite aux recommandations du Conseil d'Orientation des Infrastructures, prises en compte pour la proposition de loi d'orientation des mobilités (LOM), consiste à reprendre la base du fuseau VSV (variante sud Vigueirat) en prenant en compte une surcôte maximale de 10 cm sur la hauteur d'eau en dehors du lit endigué, d'actualiser les études antérieures pour chacun des enjeux et de mener une concertation réglementaire du public. La phase qui s'engage consiste donc en la recherche du meilleur tracé au sein du fuseau VSV, avec la prise en compte de la nouvelle contrainte de transparence hydraulique. Après les groupes de travail, le dossier de comparaison des différentes variantes de tracé du projet sera soumis au public, avant de reprendre une phase de concertation continue sur la caractérisation détaillée de la variante de tracé retenue (étude d'impact, réduction et compensation).

Une présentation des groupes de travail a lieu avec leurs modalités d'organisation.
Une présentation des acteurs a priori concernés par la thématique « milieu naturel » est réalisée par le DREAL. **Les participants sont invités à envoyer à l'adresse contournementarles@nicaya.com des noms de participants complémentaires potentiels qui n'auraient pas été identifiés par la DREAL.**

Julien Menotti présente le calendrier prévisionnel en expliquant que l'envergure du projet implique de franchir de nombreuses procédures, en compléments des processus d'élaboration via les études et la concertation.

La phase d'enquête d'utilité publique est envisagée à l'horizon 2021/2022. Il précise qu'une durée d'un an est en général nécessaire entre l'enquête publique et la DUP (durée maximale suite à l'instruction du Conseil d'État : 18 mois). La déclaration d'utilité publique sera suivie par la phase d'appel d'offres pour la concession, pilotée par le Ministère, les procédures d'autorisation et les travaux.

Un horizon de mise en service à 2028 a été retenu pour les études de trafic et d'évaluation socio-économiques du projet. Le calendrier présenté jusqu'à la DUP est cohérent avec ces échéances et les recommandations du COI reprises dans la loi LOM.

Questions générales sur le projet :

- Un participant souhaite savoir sur quelle base ont été choisis les scientifiques en charge des études.
 - Julien Menotti indique que les CV et compétences ont été évalués par la DREAL et le CEREMA, service expert du ministère. Des conditions strictes de sélection de candidatures, sur la base du respect des prescriptions de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié, ont été mises en œuvre.
- Une participante souhaite savoir si, au sein des études, un calcul de non restitution à la nappe phréatique va être effectué et si des mesures compensatoires sont prévues.
 - Julien Menotti indique que ces points relèvent d'éléments méthodologiques, abordés par Egis.
 - Egis précise qu'une telle étude est prévue sur la base du projet détaillé qui sera retenu dans le cadre du Dossier de Demande Autorisation Environnementale Unique (réglementation en lien avec la Police de l'Eau).
- Un participant demande une clarification sur le contenu du SDAGE par rapport au projet.
 - Julien Menotti indique que le SDAGE révisé a défini un nouvel objectif de transparence hydraulique en zone d'expansion des crues, que le projet initial dans sa version 2013 ne respectait pas (impacts du projet sur les hauteurs d'eau).
- Une participante exprime la paradoxe qu'il y a, selon elle, à parler de « recherche de solution optimale » puisque le cadre du projet reste celui du fuseau VSV.
 - Julien Menotti indique que la partie du dossier d'enquête relative aux grandes options de passage sera actualisée pour une remise à niveau et une intégration au dossier d'enquête (exemple du coût de la variante sous-fluviale qui est à réévaluer dans les conditions actuelles), dans le cadre de la commande ministérielle. La concertation continue, objet des présents ateliers, s'inscrit dans le processus de recherche du meilleur tracé au sein

du fuseau VSV dans une logique d'éviter, réduire, compenser ou accompagner les impacts .

- Il précise qu'une présentation des résultats de cette actualisation 2019-2020 pourra être réalisée dans le cadre du comité de suivi (multi-thématiques).

Axe 2 : Echanges sur la thématique « Milieu Naturel »

Voir support de présentation, partie 6

Egis présente en deux temps la thématique :

- Ce qui a été réalisé auparavant. .
- La méthodologie prévue dans le cadre de la reprise du projet.

Les équipes d'Egis se réapproprient les études antérieures pour comprendre le contexte écologique de l'époque, en ayant à l'esprit qu'il est possible que de nouvelles espèces soient apparues depuis. La zone d'étude du projet est prévue d'un péage de l'A54 à l'autre (St-Martin de Crau à Eminy) pour prendre en compte l'intégralité des milieux naturels et de la faune présente. L'étude spécifique des milieux aquatiques est réalisée par un bureau d'études spécialisé : Pedon Environnement.

En ce qui concerne les milieux terrestres, la zone d'étude mise en place se situe 250 m de part et d'autre de chaque variante de tracé pour s'assurer de la bonne prise en compte de toutes les espèces.

La synthèse du programme d'inventaires (4 saisons, en complément des inventaires déjà réalisés dans les précédentes phases d'études) est présentée.

- Un participant demande si les aires de services sont définies.
 - Julien Menotti indique que c'est l'objet des études et de la concertation à venir (groupe « Echangeurs et aires de service »), en cohérence avec le choix du futur tracé.
- Un participant demande si une deuxième année d'inventaire est prévue.
 - Egis indique que des recensements complémentaires peuvent être envisagés si les premiers inventaires réalisés pour actualiser et compléter les études et données déjà disponibles apparaissent insuffisants.
- Un participant souhaite savoir comment il est possible d'être certain d'avoir l'ensemble du peuplement.
 - Egis indique que ses méthodes d'inventaires sont éprouvées et respectent les règles de l'art.
 - Egis précise que les périodes d'observation et de recensement pour lesquelles les conditions climatiques ne reflèteraient pas la situation usuelle (exemple : moins de pluies à telle période) seront analysées et que des inventaires complémentaires seront proposés en cohérence.
- Un participant évoque sa surprise quant à la période d'inventaires. Il considère qu'elle devrait s'étendre sur une année civile complète.
 - Egis précise que les inventaires ont commencé en période hivernale (fin janvier/début février) et se poursuivent jusqu'au mois de novembre. L'objectif est de couvrir toutes les saisons (de l'hiver jusqu'à l'automne) pour que l'ensemble du cycle biologique de chaque groupe d'espèces soit bien pris en compte. Le calendrier apparaît ainsi suffisant pour avoir une représentation complète des espèces végétales et animales.
 - Egis précise que des inventaires complémentaires sont possibles en fonction des besoins.
- Une participante demande pourquoi la DREAL n'a pas contacté la Tour du

Valat qui a une expertise de grande valeur. Elle fait part de son inquiétude que la DREAL et ses bureaux d'études méconnaissent des éléments importants en ne valorisant pas les expertises locales.

- Julien Menotti indique que la Tour du Valat a bien été invitée à participer au groupe sur le Milieu Naturel. Le périmètre des participants, dont les spécialistes et experts, est proposé par la DREAL sur la base des entités ayant participé aux précédentes réflexions.
 - Julien Menotti précise que l'objet de la présente séance préparatoire est justement de pouvoir identifier si les démarches prévues ou engagées par la DREAL et les bureaux d'études qu'elle a mandatés intègrent bien toutes les dimensions à prendre en considération, et qu'ils puissent prendre contact avec tous les acteurs pertinents en matière de milieux naturels pour s'appuyer sur les connaissances et expertises.
 - Egis précise que les expertises et inventaires existants seront bien valorisés. Il s'agit d'actualiser les études déjà réalisées afin d'enrichir les données déjà existantes.
 - **Egis a prévu différentes rencontres avec des acteurs qui disposent de connaissances pour valoriser leur expertise. Les participants sont appelés en complément à transmettre les informations et données qu'ils estiment pertinentes et utiles à la meilleure compréhension des enjeux locaux.**
- Un participant interpelle la DREAL sur le fait que la réunion du jour est censée porter sur la méthodologie alors que des inventaires ont déjà été engagés au cours de l'hiver 2018-2019 (soit avant la réunion préparatoire du groupe de travail).
 - La DREAL indique qu'en effet, le choix a été fait de lancer les inventaires 4 saisons au plus tôt, dès désignation du bureau d'études, et de conduire une première phase d'analyse des études existantes et de proposition de méthodologie, afin de disposer de ces éléments à présenter aux groupes en concertation. Ainsi, il est possible de présenter la méthodologie d'études. Comme cela a été mentionné auparavant, les démarches engagées pourront conduire à des investigations complémentaires en tant que de besoin.
 - Un participant demande si des espèces cibles en particulier sont recherchées lors des inventaires.
 - EGIS indique que l'intégralité des espèces sont répertoriées afin d'obtenir un panel complet. Les prospections concernent les espèces protégées présentant un enjeu (Outarde canepetière, Agrion de Mercure, Lézard ocellé, Grand Rhinolophe, ...), les espèces protégées ne présentant que peu d'enjeu (Moineau domestique, Choucas des tours, Crapaud épineux, Couleuvre vipérine, Pipistrelle commune, ...), les espèces non protégées présentant un enjeu (Decticelle des ruisseaux, ...) ainsi que les espèces non protégées de moindre enjeu (Procris, Pie bavarde, Sympetrum à nervures rouges, Renard roux, ...).
 - Un participant demande des précisions concernant la « pression d'inventaires ».
 - Egis précise que tous les milieux propices sont pris en compte et que l'inventaire est effectué sur tous les types de milieux naturels.
 - Christian Xhardez explique que les visites de terrain sont effectuées par différents spécialistes en fonction des espèces en présence, y compris de nuit. Au cours de l'année, il y a une adaptation de la pression d'inventaire en fonction des besoins. Si des aléas comme le vent ne permettent pas un inventaire satisfaisant, l'équipe repasse la semaine d'après. Pour les chiroptères, les gîtes anthropiques sont également recherchés (des lieux abandonnés par exemple) car ils peuvent abriter des espèces.

- Julien Menotti indique qu'une présentation détaillée des pressions d'inventaires et des premiers résultats observés est bien prévue lors du premier groupe de travail, afin que chaque participant puisse disposer des informations nécessaires. Ce sera à cette occasion que les échanges détaillés, selon les espèces, se conduiront.
- Un participant souhaite avoir à cette occasion une présentation similaire concernant les milieux aquatiques, dont l'étude est réalisée par Pedon Environnement. La DREAL et EGIS répondent favorablement.

Anne-Sophie Chaudat, d'Egis, présente le dernier volet sur la mise à jour de l'état initial (*voir présentation transmise aux participants*).

Deux phases de travail distinctes sont donc prévues : la mise à jour de l'état initial dans un premier temps, et la co-construction du projet de moindre impact dans un second temps.

- Un participant souligne que pour respecter cette séquence, il faut que l'état initial soit optimal et pour cela, il considère que l'inventaire devrait avoir lieu sur deux ans et non sur une seule année.
 - Julien Menotti et Egis expliquent que l'objectif est bien de faire des inventaires complets et qu'Egis alerte la DREAL lorsque des aléas ne permettent pas de le faire. Il y a aura à évaluer si les besoins de complément identifiés sont discriminants entre les variantes de tracé ou apparaissent nécessaires dans le cadre de l'étude d'impact du projet retenu.
- Une participante évoque les zones protégées qui existent sur le territoire et des protections existantes via l'UNESCO et la convention de Ramsar.
 - Egis précise que l'objectif est de permettre, à travers les connaissances et études existantes, une prise en compte complète des enjeux. Les données disponibles sont en effet importantes et il est essentiel de ne pas passer à côté d'une étude intéressante pour la construction du projet. Les participants sont invités à transmettre des études utiles dont ils auraient connaissance.
- Un participant demande si des structures naturalistes ont été contactées.
 - Julien Menotti renvoie à la composition du groupe Milieu naturel, où sont invitées ces structures. Celles qui n'auraient pas pu participer à la présente séance préparatoire recevront en tout état de cause le support de présentation et le compte-rendu. La liste des structures, complétée par les personnes invitées, sera transmise aux participants en même temps que le compte-rendu.
- Une participante attire l'attention sur la protection des chiroptères.
 - Christian Xhardez (EGIS) indique que la période de reproduction en fin d'été est connue et bien prise en compte. Une présentation plus détaillée sera effectuée à la première réunion du groupe de travail milieu naturel.

Axe 3 : Suites

Voir support de présentation

Les prochaines réunions préparatoires sont évoquées :

- Hydraulique : 11 juillet

Le comité de pilotage, avec les élus des collectivités concernées, est programmé le 26 juillet pour partager et valider le dispositif global mis en œuvre pour la concertation continue du projet.

Sur cette base, les premières réunions des différents ateliers se tiendront après la rentrée de septembre pour aborder plus en détail le contenu des différentes thématiques. La DREAL prendra en compte la demande de respecter un délai de prévenance suffisant pour les invitations à l'ensemble des ateliers.

Annexe : Liste de présence – Séance préparatoire groupe « Milieu Naturel »
8 juillet 2019

<u>Organismes</u>	<u>NOM Prénom</u>
DDTM13	GIRET Sylvie UNTERNER Robert
CCI Territorial du Pays d'Arles	CASTELL Christelle
Ville de Saint-Martin-de-Crau	HENRY Mireille
CNR	FERRY David
Chambre d'Agriculture 13	JUVENAL Thibault
Parc Naturel Régional de Camargue	PLOTEAU Gaetan
Fondation la Tour du Valat	BONFILS Nicole OLIVIER Anthony
AFB DIR PACA - Corse	FAURE Benjamin
AFB SD13	FAU Jean-Marc
CIQ de la Roquette	LEMEUR Michel
CIV de Raphèle	QUAIX Gérard
CIQ Centre ville	MROZOWSKI Victoria
ACEN Arles Camargue Environnement Nature	BOUSQUET Marie-Hélène
Association pour le contournement autoroutier d'Arles maintenant	CROMBE Christian
AGIR POUR LA CRAU / FNE	MOYA Jean-Luc
Ligue de défense des Alpilles	BLANC Annick
Collectif riverains de Pont de Crau	MAGUB Michel CHIESA Monique
Conseil développement PETR Collège Citoyen	MATHIS Steve
N2000 Crau	SCARPARI Marine
DGAST ACCM	MONTAGNIER André
EGIS	CHAUDAT Anne-Sophie XHARDEZ Christian
DREAL PACA	MENOTTI Julien
Nicaya Conseil	SAINT-PIERE Stéphane RIBARDIERE Elise